VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double et Terrains pour bâtir.

Bien situés dans le Troisième District.

Succession de Mme Catherine Clancy, épouse défunte de Frank B. Thribley.

No 59,911—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan encanteur, Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 4 juin 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 29 avril 1908 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Le cottage double en bois à un étage, Nos 501 et 503 rue Mandeville, coin de la rue Decatur, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Mandeville Espagne, Decatur et Charters, mesurant 30 pieds de face à la rue Mandeville par 63 pieds de profondeur et façade sur la rue Decatur.

2° Le cottage double en bois à un étage, Nos 505 et 507 rue Mandeville, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet et contigu à la propriété ci-dessus décrite, mesurant 32 pieds de face à la rue Mandeville sur 63 pieds de profondeur.

3° Le cottage double en bois à un étage Nos 509 et 511 rue Mandeville, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet et est contigu à la propriété ci-dessus décrite, mesurant 32 pieds de face à la rue Mandeville sur 63 pieds de profondeur.

4° Le cottage double en bois à un étage Nos 513 et 515 rue Mandeville, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet et est contigu à la propriété ci-dessus troisièmement décrite, mesurant 32 pieds de face à la rue Mandeville sur 63 pieds de profondeur.

Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins.

5° Le cottage double en bois à un étage et mansarde, Nos 2453 et 2455 rue Bourgogne, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Rempart, Espagne et St Roch; désigné par le No 26, mesurant 37 pieds, 3 pouces et 5 lignes de front sur la rue Bourgogne par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

6° Le cottage double en bois à un étage, Nos 2808 et 2810 rue Dauphine, contenant 4 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Royale, Lafayette et Port, mesurant 25 pieds 7 pouces de face sur la rue Dauphine par 71 pieds, 10 pouces de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Port, 39 pieds, 2 pouces sur une première profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Lafayette, de la 4 pieds, 10 pouces sur une deuxième ligne de profondeur s'étendant vers la rue Lafayette, de la 30 pieds, 10 pouces et 6 lignes obliques parallèles à la rue Lafayette, et 16 pieds, 4 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond.

7° La bâtisse en bois à un étage, deux étages en bois dans le fond, Nos 711, 713 et 715 rue Marigny. Le terrain est composé de deux lots, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Mandeville, Royale et Dauphine, mesurant en mesure américaine, 66 pieds 5 pouces de face à la rue Marigny sur une profondeur de 64 pieds, 10 pouces et 2 lignes sur la ligne du côté la plus près de la rue Royale, lequel point de ladite portion de terre se retrécit, de 29 pieds sur une ligne courant parallèlement avec la rue Marigny, et de là il y a une deuxième profondeur de 62 pieds, 5 pouces et 10 lignes, et 127 pieds 4 pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Dauphine, et 37 pieds 5 pouces de largeur dans le fond.

Toutes les propriétés ci-dessus sont dans un bon voisinage sur et près des lignes de chars. Pour un placement sûr et productif cela doit attirer l'attention du placeur prudent.

8° Quatre certaines lots de terre avec tous les droits, voies et privilèges là dessus y appartenant ou en quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Congrès, Indépendance, Girod (maintenant Villeré) et Robertson, désignés comme lots Nos 9, 10, 11 et 12 sur un plan dressé par J. J. Pilié, août 1906, déposé en l'étude de J. Cuvillier. Les dits lots sont contigus, et mesurent chacun trente trois pieds de face sur la rue Congrès sur quatre vingt dix huit pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur. Un des dits lots forme l'encoignure des rues Congrès et Robertson. Ils sont dans un voisinage qui s'améliore.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a, en un crédit d'un, deux et trois ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilège sur la propriété et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; les loyers devant appartenir à l'acquéreur de la date de la signature de l'acte de vente. Les actes de vente devant être aux frais de l'acquéreur et devant être passés pardevant Robert Legier, notaire et devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acquéreur devant assumer et payer au dessus du prix de l'adjudication les taxes pour l'année 1908, dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

R. Legier, W. L. Gleason, avocats.

3 mai—3 10 17 24 31—jn 4

R. L. Lazarus.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Ambrose Hauser.

Cottage Simple Désirable,

1315 RUE TOURO.

Entre les rues Urquhart et Françaix, l'Ilet Villeré.

A L'ENCAN,

A la Bourse des Propriétés Foncières,

JEUDI, LE 14 MAI 1908, A MIDI.

Vente par H. L. LAZARUS, Jr,

712 rue Commune.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Division C, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, signé le 10ème jour d'avril 1908, et adressé à H. L. Lazarus, Jr, Encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, Rue Baronne, JEUDI, le 14 mai 1908, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot No 2 dans l'îlet No 21, borné par les rues Touro (antefois Union), Urquhart, Villeré (antrefois Girod) et Françaix, d'après un plan dressé par F. M. Tourné architecte, le 5 mars 1861 et déposé en l'étude de Alexander Bienvenu, ancien notaire en cette ville, comme plan No 35; ledit lot mesurant trente et un pieds sept pouces et six lignes et demi (31' 11" 6 1/2'''') de face sur la rue Touro (autrefois Union) sur cent-vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes (127' 10" 5''') de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit d'un an à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être représentée par billets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossé, portant huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement; garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur devant payer en sus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1907 et 1908.

L'acte de vente pardevant Herman Michel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur devant déposer dix pour cent au moment de l'adjudication avec

H. L. LAZARUS Encanteurs

712 rue Commune, sous l'Hôtel St Charles.

12 av—12 19 26—mai 3 10 14

QUI EST ST-PAUL,

L'ENCANTEUR?

Demandez-le à l'Abeille.

19mai—1an

VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

liet de Terre Elégant dans le Troisième District.

Succession de Louis J. Renard versus la Succession Vacante de Pierre Troussard—No 82,698.

Succession de Louis J. Renard—No 75,357.

Succession Vacante de Pierre Pomselin—No 82,146.

Succession Vacante de Pierre Troussard—No 82,147.

Succession Vacante d'Antoine Meral—No 82,144.

JEUDI, le 4 Juin 1908, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne—

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District signé le 12 et 13 juin 1907 dans les affaires ci-dessus intitulées le vendredi à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit:

Le 1/4 de l'intérêt indivis de chacune des successions ci-dessus à la propriété comme suit décrit, à savoir:

L'îlet No 824, autrefois No 31, dans le Troisième District de cette ville borné par les rues Tricou, Délery, Roman et Derbigny.

Cette propriété sera vendue en bloc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer pour l'acte de vente pardevant Ernest T. Florance, notaire.

GEO. ST. PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet.
Phone Main 2268.

3 mai—3 10 17 24 31—juin 4

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

Deux Cottages Simples.

Nos 3318 et 3324 RUE ROBERTSON.

Entre la rue Toledano et l'avenue de la Louisiane.

Succession de Joseph Breffel.

No 85,641, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 9 juin 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 4 mai 1908 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 11 et 12 dans l'îlet borné par les rues Robertson, Fleret, Toledano et l'avenue Louisiana, lesquels lots sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Robertson sur 150 pieds de profondeur. Les améliorations comprenant deux cottages simples désignés par les Nos 3318 et 3324 rue Robertson.

Conditions—1/3 en plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur, portant la date de l'adjudication payable en 1 et 2 ans après la date avec 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à paiement, payable annuellement, devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant recevoir les loyers de la date du passage de l'acte de vente, et devant assumer au-dessus et en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1908. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. D. Danziger, avocat.

9mai—9 10 17 24 31—juin 7 9

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI

COTTAGE DOUBLE

Nos 2823 et 2825 rue Melpomène,

Entre les rues Clara et Willow.

Aussi Terrain vacant adjacent à la propriété ci-dessus indiquée.

Succession de Michael Gairnes.

No 83,016—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 28 mai 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Immobilières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour rendu et signé le 14 avril 1908, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans Division B, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Melpomène, Clara, Willow et Thalie, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ou qui en quelque sorte y appartiennent désigné comme lot A sur un plan de Charles D. De Lisle, ingénieur civil, daté du 27 juin 1907 et annexé pour mémoire, ledit plan, l'inventaire fait par Pepper Stiff, notaire, le 3 juillet 1907. Ledit lot mesure d'après le plan en question 31 pieds 7 pouces de façade rue Melpomène, sur 56 pieds de profondeur entre lignes parallèles portant les Nos 2823 et 2825 rue Melpomène.

2° Un certain lot de terre situé dans le même carré que le précédent et désigné comme lot B sur un plan de Charles D. Delisle, ingénieur civil, susmentionné. Ledit terrain mesure d'après ledit plan 30 pieds, 2 pouces de façade rue Melpomène, sur 56 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant le reste, s'il y en a à crédit de un ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur; la partie à crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec la clause de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès; et ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au détenteur des billets, et l'acquéreur devra payer en sus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1908; aussi il fera un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant A. B. Léopold, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

26 av—26—mai 3 10 17 24 28

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE

Un Chargement de Bûches de Bois de Fer (Hickory)

MERCREDI, LE 13 MAI,

A 11 heures A. M

A la M. L. & T. R. R. & S. S. Co. Dock, Gretna, Lne.

PAR LIONEL M. RICAU Encanteur—Conformément à la loi 187 de 1898, par ordre de la M. L. & T. R. R. & S. S. Co., et pour le compte de qui il appartiendra, un chargement de bûches de bois de fer (hickory), comme ci-dessus.

Car K. C. S. 21464 de Mansfield, Lne, consignés à l'ordre de Schaffer Elme Co., Nouvelle Orléans, Lne.

Conditions—Comptant sur les lieux avant livraison

3 mai—3 10 13

AVIS AUX OREANCIERS

William Machera vs A. A. Tomasevich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 81,366—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred H. Fleming, liquidateur en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier.—E. H. McCaleb, Jr, avocat.

2 mai—2 6 11

VENTES A L'ENCAN.

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

DE LA

PAPOOSE ROOT BEER AND EXTRACT MNF'G CO., LTD.

No 85,684—Cour Civile de District.

Sur les lieux, No 614 rue Tchoupitoulas, LUNDI le 11 Mai 1908, à 10:30 heures A. M.

Le Stock Entier de Marchandises Fraîches consistant d'Assaisonnements, Sauces, Friandises, etc., Machines, Pressoirs, Ustensiles, Bouteilles, Burettes et Estagnons, Meubles de Bureau, "Typewriter" Neuf, Coffrefort en fer, Cheval et Wagon, et autres objets.

Conditions—Comptant.

GEO. ST. PAUL, Encanteur,
137 rue Carondelet.

JOHN B. FISHER, Avocat pour E. A. Zainaldin, receveur.]

1er mai—1 3 10

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE "HOME"

Premier District,

No 420 rue Sud Galvez, entre l'avenue Tulane et la rue Gravier

Succession de M. et Mme Albert Henry Eckers, quelquefois appelé H. nry Eckers.

No 85,791, Cour Civile de District.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, Georges G. Fredericks, Encan eur, No 832 rue Commune—MARDI, le 16 juin 1908 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District Division C pour la paroisse d'Orléans, daté le 5 mai 1908 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances ci-dessus y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No cinq (5), dans l'îlet borné par l'avenue Tulane (autrefois rue Commune), les rues Gravier Galvez et Johnson, sur un certain plan dressé par C. A. Hedin le 15 avril 1855, et déposé en l'étude de M. Gernon, ancien notaire, d'après lequel plan ledit lot mesure trente pieds onze pouces de face à la rue Galvez sur cent trente deux pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a en un et deux ans ou en billets d'un an spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra payer en sus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1908; aussi il fera un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant A. B. Léopold, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

26 av—26—mai 3 10 17 24 28

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION!

Spéculateurs et Placeurs

Six (6) Terrains de Choix bien Remblayés, pour Bâtir et Améliorations.

In re Mme Fred. Wendel vs mineurs Christoffel.

No 85,665—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A L'ENCHERE PUBLIQUE.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—G. G. Friedrichs, encanteur — Bureau No 832 rue Commune — MARDI, le 2 juin 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement et ordre rendu en cour ouverte le 15 avril 1908 et signé en Cour ouverte le 23 avril 1908 par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Div. E, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière décrite comme suit, à savoir—

Six certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1570, borné par les rues Dupré, Aubry, D'Abadie et Olivier, et désigné par les Nos 13, 14, 15, 16, 17 et 18 sur le plan d'arpentage de J. O. Hasan, député voyer de ville, daté le 21 mars 1908, annexé à un acte de E. M. Stafford, notaire, daté le 14 avril 1908, d'après lequel plan le lot No 13 mesure trente et un pieds cinq pouces et six lignes de face sur la rue Dupré par une profondeur de cent cinquante et un pieds, sept pouces et deux lignes entre lignes égales et parallèles. Les lots 14, 15 et 16 mesurant chacun trente et un pieds, cinq pouces et six lignes de face sur la rue Dupré, par cent dix neuf pieds, sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 17 mesurant trente deux pieds six lignes de face sur la rue Dupré par une profondeur de cent dix neuf pieds sept pouces et deux lignes sur la rue Aubrey et formant l'encoignure desdites deux rues. Le lot No 18 mesurant trente deux pieds de face sur la rue Aubrey par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt six pieds six pouces.

Etant la même propriété qui a été acquise par le demandeur et défendeur, par héritage, et étant reconnue et placée en possession d'une moitié indivise dans la succession de Jacob Christoffel, No 85,655, Cour Civile de District, par jugement daté le 3 avril 1908, enregistré dans le Livre des Transferts 214, folio 801, et l'autre moitié indivise dans la succession de Mme Jacob Christoffel, No 82,567, Cour Civile de District, par jugement daté le 3 avril 1908, et enregistré dans le Livre des Transferts 216, folio 572. Les améliorations sur les lots sont comme suit: No 1729 rue Dupré. Un joli cottage simple en bois, 3 chambres, hangar, citerne, cour, etc., bâtisse là-dessus. Sur le lot No 13 et 1739 rue Dupré, coin de la rue Aubry. Un joli cottage contenant 4 chambres, citerne, hangar chemin pour voiture, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un et deux ans, pour billets portant 8 0/0 d'intérêt par an, garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilèges sur la propriété, frais d'avocat, l'acquéreur devant payer en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes de 1908 et faire un dépôt de 10 0/0 sur lier la vente. L'acte de vente pardevant Ethelred M. Stafford, notaire, aux frais des acquéreurs.

26 av—26 29—mai 3 10 17 24 31—juin 2

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT—Division B—No 85,849—In Re Rufus C. Bush demandant un répit—Ordre—Considérant la pétition précitée, et les tableaux des actifs et passifs dûment vérifiés et enregistrés.

Il est ordonné qu'après les avis légaux et la notification aux créanciers, comme il est requis par la loi, une réunion de ladite créanciers du dit Rufus C. Bush soit convoquée et tenue, d'après la loi, pardevant Arthur B. Leopold, notaire, de la Nouvelle-Orléans, en son bureau, No 40 Eglise Cora, coin de la rue Commune et l'allée des Variétés, en cette ville, le 26 mai A. D., 1908, à 11 heures, pour voter, accordant ou refusant l'application dudit Rufus C. Bush, pour un répit de douze, dix-huit et vingt quatre mois, de la date de ladite réunion.

Il est en outre ordonné que Meyer S. Dreifus, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et la propriété dudit Rufus C. Bush soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 16 avril 1908.

Signé FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

J. McCOORMICK, Député Greffier.

E. H. McCaleb Jr., avocat.

24 avril—24—mai 1 8 15 23

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato — J. L. Onorato — J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

Guy Lowell et J. Lewis Stackpole vs Southern Fiber Co.—No 84,514, Cour Civile de District, Division D.

Vente de Recveur de l'Usine de la Southern Fiber Co., à l'Encan, MARDI, le 9 Juin 1908.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Guy Lowell et J. Lewis Stackpole vs Southern Fiber Company, dossier No 84,514, ledit ordre daté et signé le 22 avril 1908 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, en et pour la paroisse d'Orléans, j'offrirai en vente à l'enchère publique, MARDI, le 9 juin 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle Orléans, Lne, les propriétés foncières comme suit, à savoir:

La manufacture ou usine et bâtisses et le terrain sur lequel ils sont situés, à savoir—Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, située dans la paroisse Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ quatre milles et demi au dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, contenant trois et un demi acres de terre et mesurant, approximativement, quatre cent quatre vingt dix neuf pieds sur la ligne du droit de passage du Texas & Pacific Railroad, le plus près du fleuve, commençant à un point huit cent quatre vingt cinq pieds de distance du chemin public de Barataria et approximativement la même largeur sur la ligne du fond par une profondeur, approximativement, de trois cent cinq pieds six pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, étant une portion de terre autrefois appartenant à Prosper Trouard et Bernard Villar, d'après un devis annexé à un acte de vente passé pardevant Charles G. Rebentisch, notaire pour la paroisse d'Orléans le 20 septembre 1905. Et un droit de passage pour opérer un tramway et un tuyau jusqu'à la rive du fleuve pour pouvoir transporter du frêt pour aller et venir, devant être situé sur le côté est de ladite "Southern Fiber Company" et passant à travers une maîtresse ligne de la propriété maintenant louée à bail par Louis H. Marrero à la "Harpy Oil and Transportation Company", aussi le droit de faire écouler à travers les canaux à l'arrière à travers la propriété de Louis Herman Marrero, tel que le canal sera maintenu dans un état qui ne doit pas gêner à la culture de la terre.

Ensemble avec toutes les machines, pompes bouilloirs, outils charbon matériel, approvisionnements appareils, accessoires de tout genre et description de ladite manufacture y appartenant ou de quelque façon en dépendant, ensemble avec un droit de se servir des produits décrits et réclamés en les lettres de patente des Etats-Unis numéro 713,116, daté le 11 novembre 1902, conformément à et sujet aux conditions d'un contrat intitulé une "Licence et arrangement" fait entre la Fibre Board Company, la Southern Fiber Company et O. Tennant Lee, administrateur ou gardien, pour lui même et associé à la ville de Boston, Etat du Massachusetts, le 22 septembre 1905 et tous les autres droits appartenant à ladite Southern Fiber Company comme il est contenu dans ladite Licence et arrangement, lesquels propriété et droit complètement décrits et démontrés dans les inventaires supplémentaires et originaux, ici enregistrés, devant être vendu comme une manufacture complète et en gros. De cette vente la propriété décrite en détail en ledit inventaire comme suit, sont omis: un moteur à gasoline, 5 H. P., et une pompe 5 in., 15 barils de résine, un barril de savon, connu comme Excelsior Cleaner et le Fibre Board Manufacture détaillé en ledit inventaire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance devant être payée en parties égales représentées par des billets de l'acquéreur payable en un et deux ans, après la date faite à son propre ordre et par lui endossés, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant déposer dix pour cent du montant de son enchère en les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication et devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1908 et payer les frais de notaire Wm Renaudin, pour le passage de l'acte de vente, lequel devant contenir toutes les clauses nécessaires et usuelles de sécurité.

J. L. ONORATO, Encanteur,
et agents de propriétés foncières,
Bureau 318 rue Baronne.

P. A. Lelong Jr, A. W. Cooper, avocat pour le receveur.

3 mai—3 10 17 24 31—juin 7 9

R. McWilliams.

MERCREDI, LE 20 MAI 1908.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété améliorée et de valeur du Sixième District.

Portant les Nos 805 et 807 rue Foucher.

Maison double à deux étages dans un voisinage attrayant, dans l'affaire de la succession de Mme Laura P. Parent, veuve de Célestine Perez Valcarce

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C. No 85,633.

EN VERTU d'un ordre de vente daté du 15 avril 1908, à moi adressé par l'Honorable la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville MERCREDI le 20 mai 1908, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No municipal 156, borné par les rues Foucher, Annonciation, Laurel et Aline. Le dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre A, sur un devis fait par D. M. Brennan, député voyer de ville, le 4 août 1894 et annexé à un acte pardevant Benj. Ory, notaire, le 31 décembre 1894 et mesure d'après ledit devis soixante quinze pieds dix pouces de face à ladite rue Foucher, sur soixante deux pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, et forme l'encoignure des rues Annonciation et Foucher, ladite propriété portant les numéros municipaux 805 et 807 rue Foucher.

Etant la même propriété que ladite défunte, Mme Laura P. Parent, veuve de Célestine Perez Valcarce, a acquise par achat du Dr Jas H. Maloney, acte pardevant W. R. Kerr, notaire, le 7 mai 1896, livre des transferts 159, folio 450.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance s'il y en a, à l'option de l'acquéreur en un ou en un et deux ans, portant 8 0/0 d'intérêt de la date de la signature de l'acte jusqu'à paiement, et devant être garantis par lien du vendeur et privilège et toutes les autres clauses de sécurité. L'acte de vente pardevant Chas G. Rebentisch, notaire, aux frais de l'acquéreur, les taxes de 1908 devant être prorata de la date du passage de l'acte de vente. Les loyers de la propriété devant appartenir à la succession jusqu'au jour de la signature de l'acte de vente. Dix pour cent devant être déposé sur le montant de l'enchère.

R. McWILLIAMS, Encanteur.
Bureau 810 rue Commune.

John B. Fisher, avocat.

19 avril—19 26—mai 3 10 17

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double 339—41 rue St André, entre les rues Rousseau et St Thomas.

A la Bourse des Propriétés Foncières des Encanteurs 311 rue Baronne.

JEUDI, LE 14 MAI 1908, A MIDI.

Succession de Mme Thérèse Muller, épouse de Herbert H. Tilton.

No 85,347—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Encanteurs, Bureau 806 rue Perdido — JEUDI, le 14 mai 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières d'Encan, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 8 avril 1908 par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 940, borné par les rues St André, Rousseau, Ste Marie et St Thomas, désigné par le No 8, sur un plan de W. Moelhausen, daté du 21 février 1854, déposé en l'étude de William Christy, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesure trente et un pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St André sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles et forme une partie du lot désigné par le No 57, sur un plan de Joseph Pilié, voyer de ville, date du 17 fév. 1823, déposé en l'étude de William Christy, ancien notaire en cette ville.

Acquis le 21 décembre 1901 par un acte de vente passé pardevant Lamar C. Quintero, notaire en cette ville enregistré dans le livre des transferts 184, fol. 64.

Les améliorations comprennent un joli cottage double retiré, contenant de chaque côté 5 chambres, galerie le devant citerne, hangar et cour, portant les Nos 339 41 rue St André, entre les rues Rousseau et St Thomas.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, payable en un et deux ans, devant porter intérêt au taux de sept pour cent par an de l'adjudication jusqu'à payement. L'acte vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant dix pour cent d'honoraire d'avocat, pour la collection des billets s'il est nécessaire et l'acquéreur devant assumer les taxes pour 1908 et les frais de l'acte de vente pardevant Henry G. Stewart, notaire, et déposée chez l'encanteur au moment de l'adjudication 10 0/0 du prix d'achat pour lier la vente.

CARRERE & KEENEY, Encanteurs.

Chas F. Fletchinger, avocat, 303 Bâtisse Denègre.

12 av—12 19 26—mai 3 10 12 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

TERRAIN DE CHOIX POUR BATIR,

Rue Harmonie, entre les rues Dryades et Rempart,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne

A MIDI, JEUDI, LE 21 MAI 1908.

Succession de Henty Bowie et Henry Bowie, usuellement nommé Buster Bowie.—No 85,461, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C.

PAR CARRERE & KEENEY, encanteurs, Bureau 806 rue Perdido, Ernest A. Carrère encanteur — JEUDI, le 21 mai 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 15 avril 1908, par l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent. Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Harmony, Toledano, Dryades et Rempart, étant une moitié du lot No 7 et mesurant trente pieds, six pouces de face sur la rue Harmony, sur quatre vingt quatorze pieds trois pouces et sept lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Rempart, et quatre vingt treize pieds, quatre pouces sur la ligne de côté la plus près de la rue Dryades.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un ou un et deux ans de crédit; lesdits billets devant porter intérêt au taux de huit pour cent de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'au paiement, devant être garantis avec le lien de vendeur usuel et hypothèque et autres clauses de sécurité. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1908 et déposer dix pour cent du montant de son enchère au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant W. F. Brewer, notaire en cette ville, aux frais de l'acquéreur.

Jno. B. Fisher, avocat.

19 avril—19 26—mai 3 10 17 19 20 21

M. A. Baccich.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de la succession de Anthony J. Jaspriza.

No 84,966—Cour Civile de District — Div. D.

Cottage double dans le Troisième District,

1120—1122 rue St Antoine, entre les rues Rempart et St Claude

Le terrain mesure 32' 6" 5''' x 191' 10"

AUSSI

2 actions du stock de la N. O. Butchers Co-Operative Abattoir Co Ltd., valeur au pair $50 chacune. La liste des comptes courant enregistrée dans mon bureau.

A l'Encan, JEUDI, le 4 juin 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR M. A. BACCICH, Encanteur — En vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la "Succession de Anthony J. Jaspriza", No 84,966, Cour Civile de District, Division D, ledit jugement signé le 30 avril 1908, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 4 juin 1908, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Antoine, Columbus, Rempart et St Claude, dans l'îlet No 378, et mesurant 32 pieds 6 pouces et